# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mercredi 9 Moharem 1443**
**18 Août 2021**

**N° 69**

**37ème année**

***L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces***

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **1916**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **1916**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **1917**
Avis aux créanciers..... **1921**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **1921**
**Divers**
Avis au public..... **1922**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Centre Financier aux Entrepreneurs - Tunisie S.A - CFE**

**Société anonyme**

**Capital social : 16.475.000 Dinars**

**Siège social : 33, Rue d'Italie - 1000 Tunis**

**I.U : 1383996/P**

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 13/7/2021 (enregistré à la recette des finances Charguia, le 30/7/2021 sous Qn°M077614 En°21806247)

Les membres du conseil d'administration ont décidé de renouveler le mandat de M. Radhi Meddeb en sa qualité de président du conseil pour une période de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique n°1383996 P en date du 4/8/2021.

2021402089SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Clôture des travaux de liquidation de la société**

**VIMT SARL**

**Capital social : 1 202 400 dinars**

**Siège social : immeuble Vermeg Rue du Lac Biwa - 1053 Berges du Lac Tunis**

**Identifiant unique : 1468415X**

selon le PV de l'A.G., tenue le 22/7/2021 et enregistré à la recette des finances du Lac en date du 2/8/2021, sous le n°21505564 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 3/8/2021 sous le n°202167595 et suite au rapport du liquidateur daté du 21/7/2021, les associés ont approuvé les résultats des travaux de liquidation, ont décidé la fin des travaux de liquidation définitive de la société et sa radiation du RNE et ont donné quitus au liquidateur.

2021402068SRLB2

---

**Clôture des travaux de liquidation de la société**

**MAN SERVICES SARL**

**Capital social : 3 673 200 dinars**

**Siège social : immeuble Vermeg Rue du Lac Biwa - 1053 Berges du Lac Tunis**

**Identifiant unique : 1472851T**

Selon le PV de l'AG., tenue le 22/7/2021 et enregistré à la recette des finances du Lac en date du 23/7/2021, sous le n°21505367 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 2/8/2021 sous le n°202166994 et suite au rapport du liquidateur daté du 21/7/2021, les associés ont approuvé les résultats des travaux de liquidation, ont décidé la fin des travaux de liquidation définitive de la société et sa radiation du RNE et ont donné quitus au liquidateur.

2021402069SRLB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Mornaguia le 11/8/2021, enregistrement n° 21201517, quittance n° M033706 Mr Mounir Ben Ibrahim Beji a vendu la totalité du fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels pour activité Café 1ère catégorie situé au 27 Rue Taieb Mhiri Mornaguia nommé Café Beji à Mr Ali Ben Salah Trabelsi.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'avocat rédacteur Maître Nabil Tbarki sise à Bloc Louloua Avenue Habib Thameur Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Al Chourouk le 13/8/2021.

2021R02108FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Grombalia le 26/7/2021 sous le n° 21203251 quittance Mo49697 Madame Malef Mariem demeurant à Grombalia titulaire de la carte d'identité n°6471084 a vendu à Madame Mouna Ben Hsin demeurant à Cité Rimel Grombalia titulaire de la carte d'identité n°6364527 la totalité du fonds de commerce due à la vente des vêtements sis à cité Habib Bourguiba - Grombalia.

Les oppositions doivent être déposées au bureau de l'avocat maître Brahim Mansouri sis à la Rue Mohamed 5 Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien Alchourouk le 12/8/2021.

2021R02114FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Par acte authentique rédigé par les deux notaires Boughzala Melek et Chaouch Neder en date 16/4/2021 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal 23/4/2021 quittance n° M024475 Mr Bouzouita Nejib a fait donation à sa femme Jmour Olfa la totalité du fonds de commerce sis Avenue Haj Ali Soua Ksar Hellal destinée à l'activité pressing et vente des vêtements.

Les oppositions sont reçues au siège du fonds de commerce déjà indiqué.

2021S00881FCCC2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**«Maître Yahia Chaker»**

**38 Rue Ghandi Tunis**

**Tél. : 71.257.859**

**MF : 0651581/F/P/000**

A la demande de Mr Anis Mrabet 2 Rue Ariha Menzeh 8 CIN n° 07270351.

Contre la partie saisie : Khira Garchi 6 Rue 41950 Cité Ezzouhour 6 CIN n° 00444886.

A la diligence de Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet du TF n° 109332 Tunis consistant en un terrain du 114 m² sis Cité Ezzouhour 6 Rue 41650 n°6 sur lequel est édifiée une construction de 147,50 m² bâtis composée d'un RDC comprenant 2 locaux commerciaux et une maison, d'un salon, chambre, cuisine et séchoir et un étage du 2 chambres salle de bain, salon, patio et 2 balcons.

Mise à prix : 177.756d, 000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 20/9/2021 devant le tribunal de 1ère instance de Tunis 2 à partir de 9h.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T00790VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Suite à une saisie immobilière d'un immeuble non immatriculé**

1) Créancier poursuivant :

- Héritiers Belgacem Ben Hmida Ben Belgacem Kbiri à savoir, sa mère Somoa Kbiria titulaire de la CIN n° 03434590, sa femme Zohra Abdelkebir titulaire la CIN n° 05749304, et ses enfants Afef titulaire de la CIN n° 05777526, Taoufik titulaire de la CIN n° 05777528, Hamza titulaire de la CIN n° 08622927, Jamila titulaire de la CIN n° 09127324, Youssef titulaire de la CIN n° 09127169, Samira titulaire de la CIN n° 13436385, Kbaier titulaire de la CIN 13466971, et Ammar titulaire de la CIN n° 13466972, la profession des hommes étant le travail et les autres femmes au foyer, ils habitent à kosba, Eljorf Sidi Maklouf, ayant pour domicile élu le bureau de leur avocat maître Boussoukaya et associés sis à la place du 14 Janvier Médenine, immeuble Korchid 4ème étage.

- Amor Ben Dhaou Zaghdoud, titulaire de la CIN n° 03494232 délivrée en date du 19 mars 2019, ayant pour profession le travail libre, domicilié à Kosba Eljorf Sidi Makhlouf Médenine ayant pour domicile élu le bureau de son avocat Maître Boussoukaya et associés sis à la place du 14 Janvier Médenine, immeuble Korchid 4ème étage.

2) Débiteur saisie :

Lazhar Ben Amara Boussetta, titulaire de la CIN n°3432127, travailleur, domicilié à Tmasent Sidi Maklouf Médenine.

3) Avocat accomplissant les procédures de poursuite :

Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprès de la cour de cassation du cabinet d'avocatie maître Boussoukaya et associés, sis à la Place du 14 Janvier, immeuble Lorchid - 4ème étage Médenine. Tél. : 75630177/75649312.

4) Immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet de la vente consiste en une construction d'un rez-de-chaussée et un étage consistant en deux locaux d'habitation construits récemment dans une zone d'habitation à Eljorf et contenant :

- Le rez-de-chaussée se compose de 3 chambres, un hall à l'entrée, un couloir, un salon, une salle de bain, une cuisine et contenant derrière lui un patio «houch» non couvert se composant d'une petite cuisine, un WC, et contenant un puits d'eau potable, l'état de la construction est moyen et ouvrant du côté Kebla sur une rue publique non goudronnée.

- L'étage d'e haute se compose d'un grand salon qui ouvre sur une terrassa extérieur et 2 chambres, une cuisine, un WC, un hall à l'entrée principale, lié à un escalier extérieur qui mène à cet étage du côté de la voie publique, sa construction est dans un état moyen, entouré des maisons des voisins des cotés Est, nord et ouest et du coté Kebla la voie publique.

5) Mise à prix : d'après les estimations de l'expert Monsieur Zouhair Meftahi chargé en vertu de l'ordonnance sur requête n° 161275 rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de Médenine le 19/4/2021, la valeur de l'immeuble saisi est de soixante treize mille six cent huit dinars (73608.000d).

6) Lieu et date de l'adjudication :

Le lundi 20 septembre 2021 (20-9-2021) à 9 h et suivantes, devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine Palais de Justice.

7) Conditions de visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible chaque jour aux heures de service.

2021R02110VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Suite à une saisie immobilière**

**Etude de Maître Senda Abdelkafi**

**Avocat à la cour de cassation**

Partie poursuivante : La Société Centre Financier aux Entrepreneurs - Tunisie SA, Société Anonyme, immatriculée au RNE sous l'Identifiant Unique n°1383996/P, ayant son siège social à 33, Rue d'Italie, 1000, Tunis, Tunisie.

L'Avocat poursuivant : Maître Senda Abdelkafi avocat à la cour de cassation élisant domicile en son cabinet sis à 12 bis Beb bnet Tunis.

Partie poursuivie : Monsieur Rabii Hammami, titulaire de la carte d'identité nationale n°00279644, demeurant à la Cité Najet, Jedaida, Manouba, Tunisie.

Immeuble saisie et mis en vente : La totalité de 466.66 parts en indivision dans l'immeuble dénommée «Awled ALSAHLI» objet du titre foncier n°20330 Manouba divisé en 103740 parts, sis à Jdaida Gouvernorat Manouba consistant en un terrain nu constructible à proximité de bâtiments résidentiels en bordure d'une route liant Ejdaida au Batan pourvu de toutes les commodités.

Mise à prix : est fixée à (81.748d565) frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le 9 septembre 2021 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Manouba.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur. La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de Manouba ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

2021R02119VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

Partie poursuivante : BH BANK, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mourad Ben Mohamed Ghadab, demeurant à 57 Rue Salah Eddine Ayoubi Moknine, CIN n° 04091023.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670/X.

Désignation de l'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n° 4207 Monastir et la totalité du titre foncier n°42234 Monastir d'une superficie global de 333 m², sis à la rue Habib Bourguiba Moknine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais à la somme de 2 080 500 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 22/9/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

2021S00874VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 22/9/2021 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195Q/P/M000.

Le poursuivant : La Banque de l'habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M 000 .

Contre : 1) Héritiers Fatma El Mili (Créancier Principal) : Mohamed El Assad Ben Abderahmen - Anouar Ben Abderahmen - Sonya Charfeddine - Mondher Charfeddine - Hayet Charfeddine - Fatma Charfeddine Abdelkarim Charfeddine.

2) Mohamed El Assad Ben Abderahmen (en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire) Demeurant Tous à la rue Nebhana Bouhjar gouvernorat de Monastir.

Immeuble mis en adjudication : L'immeuble nommé «Dar Essada» du titre foncier n°16974 Monastir appartenant au cautionnaire solidaire composé d'une seule parcelle dont la superficie totale de 406 m², a usage d'habitation correspondant à une maison en cour de construction au première étage et un studio au rez-de-chaussée sis à Bouhjar délégation Lamta Sayada Bouhjar Gouvernorat de Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 189.467.000 DT outre les frais de poursuite.

Les charges : Une hypothèque volontaire à hauteur de 20.000.000, inscrite le 19-5-1999 (Vol 2 n° 297) au profit de la BIAT.

Une hypothèque volontaire à hauteur de 33.000.000, inscrite le 13-03-2000 (Vol 4 n° 92) au profit de la BIAT.

Une hypothèque volontaire à hauteur de 10.000.000, inscrite le 23-11-2000 (Vol 4 n° 532) au profit de la BIAT.

Commandement saisie immobilière inscrite le 11-11-2019 au profit de la BIAT.

Visite de l'immeuble : Chaque jour et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2021S00875VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le lundi 20/9/2021 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Mahdia à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir. MF : 646195 Q PM 000.

Le poursuivant : La Banque de l'Habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis MF : 24588W/P/M000.

Contre : Najmedine Ben Mabrouk Hlaoui, gérant station carburant, titulaire de la CIN 03940478; résidant à 165 Av Habib Bourguiba Ksour Essef Gouvernorat de Mahdia.

Immeuble mis en adjudication : Tous les biens hypothéqués sis à la route Ibn Abi Diyaf, également connue sous le nom de route de lycée secondaire Ksour El-Saf. La propriété susmentionnée se compose d'une habitation clôturée sur tous les côtés, et comprend un bâtiment destiné à l'habitation à deux étages, rez-de-chaussée et 1er étage, indépendants l'un de l'autre.

Le rez-de-chaussée se compose d'une véranda un hall, un salon, une cuisine, trois pièces, une cuisine, une douche, une douche et un WC d'une superficie de 247 m². Un petit studio d'une superficie de 27 m², et son coin souterrain oriental comprend une maison; d'une superficie de 27 m².

Mise à prix : La mise à prix est fixé à 462.590.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2021S00876VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 22/9/2021 à l'audience des criées du tribunal de 1ere instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir. MF 646195 Q

Le poursuivant : La Banque de l'Habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M000.

Contre : Fethi Ben Ammar Baccar, employé, titulaire de la CIN 04160386 demeurant à l'Avenue de la République Bembla Gouvernorat de Monastir.

Immeuble mis en adjudication : L'immeuble nommé «Akram» du titre foncier n°56631 Monastir composé de deux parcelles, à usage d'habitation dont la superficie totale de 198 m² contenant un garage au rez-de-chaussée et un étage dont 140 m² couvert à chaque étage, le rez-de-chaussée est forme de deux garage et un cage d'escalier, le premier étage est formé d'un salon, trois chambre sale de bain et cuisine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 164.400.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2021S00877VEPA1

---

**Vente immobilière aux enchères publiques**

**Etude Maître Soumaya Ellouze**

**Avocate à la cour de cassation**

**Rue Abou Kacem Echebbi Rex Palace 1er étage Sfax**

Le créancier saisissant : Société "COBAF", société unipersonnelle identifiant au R.N.E. : 1365550J, Située à la route Mahdia Km 8 Centre Sebai Sekit El Daer Sfax,

Le débiteur saisi : Elhédi Ben Ahmed Yahyaoui, C.I.N n° 03526653, situé à route Mharza km4 Sfax,

L'avocat poursuivant : Maître Soumaya Ellouze Avocate à rue Abou Kacem Echebbi, Rex Palace 1 étage bureau n° 102 Sfax, immatricule fiscal : 000/P/A/796434/V

L'immeuble soumis à l'adjudication :

Il consiste en la totalité de local à usage de commerce situé dans le palais de forgeron à Ghamrassen gouvernorat, de Tataouine. Il est limité du côté nord par une allée de 5 m, de l'est un terrain non bâti et puis une route de 3,20 m de longueur, du sud la propriété de Masseoud Kharchani de 5 m de longueur, de l'ouest une rue dont l'entrée du local de 3.20 m de longueur. Sa superficie totale est de 16 m². Il est équipé d'électricité et d'un compteur d'eau potable.

La mise à prix : Quinze milles et quatre dinars (15.004.000) prix auquel s'ajoute les frais de l'adjudication.

Date d'adjudication : Elle aura lieu le lundi 20/9/2021 à partir de 9 H du matin à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tataouine situé à cité Administrative à Tataouine.

Conditions de visite de l'immeuble : Elle peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif. Pour plus de renseignements contacter l'avocate poursuivante.

2021X00910VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé sis à Mornaguia - Manouba - objet du titre foncier n° 6343 Ariana**

**Cabinet maître Sahbi Hadrich**

**Avocat à la cour de cassation**

**24 rue Cyrus Le Grand - Tunis**

**Tel. : 71.340.429**

**Fax : 71.340.684**

**GSM : 98.351.552**

**(1ère audience)**

Le créancier saisissant :

Banque Franco- Tunisienne "BFT" en la personne de son représentant légal, S.A.

MFU n° : 000122K, ayant son siège social au cité Ennacim, rue Aboubaker Achahid, Mont Plaisir, - Tunis - élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n° 24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mme. Kawthar Bent Abdelhamid El Maatki épouse Amous (C.I.N n° 00745158), demeurant au n° 47 rue Chedhly Kallala -Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF n° 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°4 rue Cyrus Le Grand - Tunis.

4) désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

* Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété au débiteur saisi sis à Mornaguia en bordure de la route n° 5 reliant Souk Hras et Tunis en passant par le Kef, d'une superficie de 4 a 89 ça (489 m²), fractionné en 489 parts, dénommé "EL WARD", faisant l'objet du Titre Foncier n° 6343 Ariana.

* Selon le rapport d'expertise en date du 17/8/2020 établi par Mr Mohamed Aref en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de première instance de Manouba en date du 22/02/2019 sous le n° 59654:

Le titre foncier sus-indiqué consiste en un lot parcelle de terrain à usage d'habitation sise à l'intersection des rues Ibnou Sina et Hédi Jallah,

Mornaguia, - Manouba, d'une superficie de 489 m², faisant l'objet du Titre foncier n° 6343 Ariana, sur lequel est construit un logement (villa) composé d'un et d'un étage. Le RDC d'une superficie de 198 m² se compose d'un hall, d'une salle de bain, d'une salon et salle à manger, d'une cuisine, d'une véranda, d'une terrasse, et d'un escalier menant à l'étage. L'étage d'une superficie de 130 m² se compose de 3 chambres à coucher, d'une salle de bain, d'une véranda, d'un balcon et d'une terrasse.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé.

Le sol est couvert de marbre et de céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briks, les portes par le bois, les fenêtres par l'aluminium, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverte par la faïence, et elles sont dotées par tous les équipements sanitaires.

L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle.

L'état de l'immeuble est bien.

Les matériaux utilisés sont de qualité supérieure.

L'immeuble saisi est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à Neuf Cent Trente Deux Milles Cent Dinars (932.100,000 TND), en sus des frais légaux et l'honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

4) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Manouba sis à la route de Oued Ellil, Manouba, le mercredi, vingt-deux septembre deux mille vingt et un (22/9/2021), à partir de 9 heures (le cahier des charges est déposé le 26/7/2021 sous le n° 435).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus- indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Manouba sis à la route de Oued Ellil, Manouba, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c, Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2021402071VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Etude Maître Fatma Belghith**

**Avocat à la cour d'appel**

**2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis**

**MF : 930304/T**

**Tél. : 71 286.438**

**Fax : 71.286.437**

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n° B0176041996 -immatriculé au registre national des entreprises sous le n° M00221 - demeurant à l'Avenue Mohamed 5 - Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Société immobilière Cyrus Le Grand société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce sous le n° B1108141996 Immatriculé au registre national des entreprises sous le n° F710730 sise au 35 rue 8612 Charguia Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°194103 Tunis d'une superficie de 60 m² constituant l'appartement n° A.4 sis au 1er étage de l'immeuble sis n° 24 sis à l'angle des deux rues Cyrus le grand et Kamel Atatürk Tunis composé d'un hall, 2 pièces, toilettes et cuisine, toutes les pièces avec faux plafond et spot lumineuses, les portes en bois noble et les fenêtres en aluminium, équipé d'eau potable, d'électricité, des climatiseurs et des chauffages, représentant la parcelle n°5 du plan de loti ment du titre foncier n°118153 Tunis ainsi que ces pans indivises égales à (10.000/53) dans le titre dénommé «Louisa 260» objet du titre n°118153 Tunis aménagé et occupé en tant que bureau.

Les charges :

- hypothèque de 1.400.000,000 D au profit de Amen Bank sur la totalité du titre.

- hypothèque de 200.000,000 D au profit de Amen Bank sur a totalité du titre.

- saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cent cinquante trois mille deux cent quarante dinars (153.240.000).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 21/9/2021 à 9h à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se mit durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021402081VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Maître Fatma Belghith**

**Avocat**

**2 bis rue el Khartoum le Belvédère Tunis**

**MF 930304/T**

**Tél. : 71 286.438 / Fax : 71 286.437**

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n° B0176041996 immatriculé au registre national des entreprises sous le n°

M00221 - demeurant à l'avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue El Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie :

1/ Société SMVDA REGMA inscrite au registre national sous le n° 043364N sis à Gbollet Béja et au 44 avenue Jean Jaurès Tunis.

2/ Moncef Zarraa CIN n° 00089959 sis 5 rue Ibn Rochd Tunis et au 22 rue université Arabe Menzah 6 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «Mari lou» objet du titre foncier n° 95992 Tunis constituant un appartement d'une superficie de 129 m² situé au 2ème étage de l'immeuble sis à l'angle des rues Ibn Roched et Sindbad Tunis, composé de 5 pièces de superficie différentes, une cuisine, bloc sanitaire et une 6ème pièce presque triangulaire. Le style est à l'ancienne, les fenêtres en bois, parterre en carrelage mosaïque, les équipements sanitaires de qualité économique, équipé d'eau potable, électricité, chauffage et ligne téléphonique, à usage de bureau occupé par des avocats en location, loyer mensuel est de 6000D lors de l'expertise.

Les charges : - hypothèque de 230.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Hypothèque de 730.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cent soixante et un onze milles cent quatre vingt trois dinars (171.183D.000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 21/9/2021 à 9h à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021402082VEPA1

## Avis aux créanciers

**Avis**

**Société «AL-MAGHARIBIA MEUBLES»**

**SA- ADRESSE : Zone Industrielle de Jendouba**

**MF : 19029 Q**

En vertu d'appel en urgence rendue par le Tribunal de première instance de Jendouba le 30/7/2021, au rapport du dossier n°16317 il a été décidé la nomination de Mr Rahmouni Bilel en tant qu'administrateur judiciaire de la société «AL-MAGHARIBIA MEUBLES» en vue de l'administrer. Toutes intéressés peuvent contacter l'administrateur susmentionné à la rue 18 Janvier immeuble n° 19 Amen Center Appartement AR2, Ariana 2080. (Tél. 71.709.153 Fax : 71.709.863).

2021402080VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SUD BITUME**

**S. A. au capital de 726.000 Dinars**

**Siège social : Immeuble SETCAR GP1 Km 13 - Ezzahra**

**Identifiant Unique : 447368 K**

**Identifiant CNSS : 142803-19**

Les actionnaires de la société « SUD BITUME» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10/9/2021 à 10H à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2020.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

5- Affectation des résultats.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Nomination des administrateurs.

9- Renouvellement du Mandat du commissaire aux comptes.

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2021R02107SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Tourgueness**

**S.A. au capital de 28.500.000 D**

**Siège social : Hôtel Dar Jerba (Jerba - Midoun)**

**Registre de commerce : B17801998**

**Matricule fiscal : 03598H/A/M/000**

**Code CNSS : 00037087-33**

Messieurs les Actionnaires de la Société Tourgueness sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 16 septembre 2021 à 11h au siège de la Société sis à l'Hôtel Dar Jerba à Jerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020.

2. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020.

5. Cooptation de nouvel administrateur au conseil d'administration de la société.

6. Approbation du jeton de présence pour chaque Administrateur.

Il est porté à la connaissance de messieurs les actionnaires que le bilan et les comptes des résultats de l'exercice 2020 ainsi que la liste des actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2021R02112SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale annuelle**

**Institut Méditerranéen de Formation aux Métiers Maritimes SA**

**Société anonyme**

**Au capital de 600 000 Dinars Tunisiens**

**Identifiant unique au registre national des entreprises : 1119287Q/A/M/000**

Les actionnaires de la société Institut Méditerranéen de Formation aux Métiers Maritimes sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, le mercredi 15 septembre 2021 à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Approbation de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2020.

4. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7. Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées.

8. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

9. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023.

10. Nomination des administrateurs pour les exercices 2021-2022-2023.

11. Jetons de présence alloués aux membres du conseil.

12. Questions diverses

13. Pouvoirs pour formalités.

2021R02113SANB3

---

# *DIVERS*

## Avis au public

**Avis**

Mr Najib Kharrat porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété (acte de vente daté du 17 avril 1988 et rédigé par les notaires Mohamed Ali et Mohamed Ahmed Kharrat) de son lot de terrain équivalent à 13 pieds d'oliviers sis à la route de Manzel Chaker km 20 Sfax, par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale. Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire Abdelmajid Feki 37 rue des Notaires Médina Arabe Sfax dans les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

2021X00912DIVD2